

CFDT-Culture CGT-Culture SUD Culture Snac-FSU

Pour une refondation du CNAU !

Compte rendu du CHSCT filière patrimoine et architecture

L'administration centrale s'est mise en ordre de bataille pour « relocaliser » l'ex Centre national d'archéologie urbaine sur un site parisien, le bail des locaux de Tours arrivant à échéance en décembre 2013.

Après la suppression administrative du CNAU en 2009 à la faveur de la réorganisation de l'administration centrale, voici venir ce qui ressemble fort à une tentative de sa liquidation.

Dans le courant de l'été, la sous-direction de l'archéologie, choisissant de façon très discutable de dissocier la question des missions, des locaux et du devenir des personnels, a demandé aux agents du CNAU de faire savoir quels étaient leurs souhaits en raison de la fermeture imminente de Tours.

Depuis cette date, nos collègues se trouvent sous pression, dans l'incertitude quant à l'avenir de la structure et de leurs missions, et sommées de préparer dans l'urgence un **déménagement sans destination**. Elles sont depuis dans l'incapacité de se projeter, tant dans leur vie personnelle que professionnelle, d'autant que la sous-direction semble tenir pour vraisemblable que les personnels pourraient devoir changer d'affectation, au mépris de leur spécialisation, de leur engagement et de leur collectif de travail, faute de pouvoir « suivre » la structure.

Hasard du calendrier (nous dit-on), c'est pendant cette période que l'administration choisit de mettre au pilon près de 2000 ouvrages...

La DG des Patrimoines a sollicité l'expertise de l'OPPIC (l'Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la culture) sur la relocalisation de ce service, sur la base d'un cahier des charges qui n'a pas été transmis et ni examiné par le CHSCT... L'étude de l'OPPIC a été remise fin août. Les représentants du personnel ont demandé à en prendre connaissance dans le cadre d'un CHSCT extraordinaire qui s'est tenu le 18 septembre 2013.

Les organisations syndicales constatent que cette étude n'explore pas toutes les solutions de relogement à Tours, élimine une localisation à Saint-Germain-en-Laye, privilégie une hypothèse aux Bons-Enfants (dans la réalité impraticable), pour en venir à considérer que le transfert du CNAU à Charenton, documentation et personnels, serait la seule solution. En effet, ce site serait le seul en mesure de permettre à ce service de « *conserver une identité claire* » !, conformément à la feuille de route élaborée par la SDA... Pour vous autres qui l'ignorerez encore, c'est à Charenton qu'a été relocalisée la Médiathèque de l'architecture et du patrimoine, jadis à l'hôtel de Croisilles...

Les organisations syndicales ont fait valoir que l'étude de l'OPPIC ne prenait pas en compte tous les scénarios envisageables, dont ceux qui permettent de poursuivre et développer la mission du CNAU tout en maintenant sa localisation à Tours.

Nous affirmons en effet qu'on ne peut pas faire l'économie d'une discussion sur le fond, c'est à dire sur les missions, la définition ou redéfinition de celles-ci ayant évidemment une incidence sur la localisation, la dimension de l'équipe et donc les besoins en terme de locaux et d'outils.

Nous, représentants de la CFDT-Culture, de SUD, de la CGT-Culture et du SNAC-FSU revendiquons que l'on réinvestisse cet outil qui correspond plus que jamais à un besoin actuel de conception et de coordination méthodologique au service de tous les acteurs de l'archéologie (Culture -SRA et Inrap-, Recherche, Université, services archéologiques des collectivités territoriales), tête de réseau dans le tissu de la recherche.

Le CHSCT a donc voté à l'unanimité les délibérations suivantes au titre de l'article 72 du décret 82-453 :

- que la DG des Patrimoines mette tout en oeuvre pour négocier la prolongation du bail pour lever la pression et se donner le temps de concevoir un vrai projet ;

- que le CT de la DG des Patrimoines du 27 septembre 2013 examine la saisine du CHSCT filière patrimoine et architecture, au titre de l'article 48 dudit décret, sur les questions actuelles relatives au CNAU et que soient inscrites à l'ordre du jour une discussion sur l'avenir et les missions du CNAU et une discussion sur les conséquences du déménagement sur l'organisation et le fonctionnement du service ;

- que soit conduit un complément d'étude sur les différents scénarios de localisation sur Tours, non examinés jusqu'alors, sur la base d'un nouveau cahier des charges à définir avec les organisations syndicales et validé en CHSCT ;

Après l'examen en CT, que soit mis en place un groupe de travail du CHSCT sur toutes les questions relatives à l'hygiène, la sécurité et les conditions de travail au CNAU, en présence notamment des acteurs de la prévention (inspection hygiène et sécurité, médecine de prévention).

Non, la question du CNAU ne se résume pas à assurer la sauvegarde et la conservation de sa bibliothèque !

Les personnels ont aussi beaucoup à dire sur leurs missions, leur travail et leur outils !

Assez de sabotage !

**Mobilisons-nous pour que le CNAU retrouve sa place légitime
parmi les acteurs de l'archéologie en France !**

Paris, le 20 septembre 2013